

**PLAN DE COURS**

<b>CRI 3800 :</b>	<b>Principes d'évaluation clinique</b>
<b>Professeur :</b>	<b>Étienne Dubois Louis-Alexandre Lacroix</b>
<b>Local :</b>	<b>Z-310 Pavillon Claire-McNicoll</b>
<b>Courriel :</b>	<a href="mailto:louis_alexandre_lacroix@hotmail.com">louis_alexandre_lacroix@hotmail.com</a> <a href="mailto:etiennedubois1975@hotmail.com">etiennedubois1975@hotmail.com</a>

**OBJECTIF GÉNÉRAL:**

Ce cours n'est pas une initiation aux méthodes d'entrevue ni aux techniques d'intervention. Il s'agit plutôt d'un cours portant sur l'évaluation des différentes problématiques délictuelles auxquelles se voient confrontés les criminologues dans le cadre de leur pratique.

À partir de la présentation d'un cas ou d'une problématique spécifique, l'étudiant pourra se familiariser avec différents modèles d'évaluation utilisés auprès des jeunes (contrevenants et protection) et des criminels adultes.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:**

- 1 Identifier les situations particulières dans lesquelles se réalise l'évaluation criminologique et les conditions que ces situations imposent;
- 2 Disposer de critères pour rédiger un rapport d'évaluation favorisant l'énoncé de recommandations appropriées.

**MÉTHODE PÉDAGOGIQUE:**

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

- Cours magistraux
- Conférenciers du milieu clinique invités
- Exemples détaillés de cas cliniques
- Lectures recommandées

## CALENDRIER ET CONTENU

**Date      Contenu**

### Janvier

- 11      Présentation du plan de cours. Anamnèse, histoire sociale et évaluation criminologique. Les qualités d'un bon rapport. L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants selon la LSJPA (1)
- 18      L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants selon la LSJPA (2).
- 25      L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants selon la LSJPA (3).

### Février

- 1      L'évaluation et orientation des jeunes faisant l'objet d'un signalement en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse.
- 8      Élaboration d'un plan d'intervention.
- 15      Présentation du film en lien avec le travail de session. **(Distribution du travail concernant l'intervention auprès des jeunes)**
- 22      Examen de mi-session
- 29      Processus d'intervention correctionnelle 1 : L'évaluation initiale, évaluation des besoins, des facteurs criminogènes et contributifs, le plan correctionnel au S.C.C. **(Distribution du travail en lien avec l'intervention auprès des adultes)**

### Mars

- 7      Semaine de relâche
- 14      Processus d'intervention correctionnelle 2 : L'évaluation en vue d'un retour dans la collectivité.
- 21      L'évaluation du risque en psychiatrie légale : problématiques, instruments utilisés, etc.
- 28      Délinquance sexuelle : évaluation et traitement.

### Avril

- 4      Évaluation du risque de violence : aspects cliniques, gestion du risque, critiques (conférencier invité)

11 Évaluation et intervention auprès jeunes impliqués dans les gangs de rue.

18 EXAMEN FINAL ET REMISE DES TRAVAUX DE SESSION

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

L'évaluation de ce cours se divise en trois (3) parties : un examen intra semestriel, un travail individuel et un examen final.

L'examen intra se déroulera le 22 février 2012, il portera sur la première partie du cours (notes et lectures) et comptera pour 35% de la note finale.

L'examen final se déroulera le 18 avril 2012, il portera sur la deuxième partie du cours (notes et lectures) et comptera pour 35% de la note finale.

Les travaux<sup>1</sup> compteront pour 30% de la note finale :

- Le premier choix (intervention auprès des jeunes) sera présenté le 15 février 2012.
- Le second choix (intervention auprès des adultes) sera présenté le 29 février 2012.

Les travaux (le premier ou le deuxième choix) devront être remis en classe le 18 avril 2012.

### **Matériel obligatoire:**

Des lectures vous seront soumises lors des cours ou disponibles via les acétates ou WebCT.

---

<sup>1</sup> Politique sur les retards dans la remise des travaux : Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le 1<sup>er</sup> jour et de 5% chacun des 4 jours suivants. Le délai ne peut dépasser 5 jours. Les jours de fin de semaine comptent comme les autres jours (Conformément à la politique adoptée à l'université. Mentionnons que la journée se termine à 17 heures).